



# ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE

## 6<sup>e</sup> FORUM CONSULTATIF

### Expansion des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : défis et opportunités

26-27 octobre 2016, Vilnius, Lituanie

## FEUILLE DE ROUTE DE VILNIUS

### sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (APE) a été institué en décembre 2010 afin de renforcer la coopération entre les Etats particulièrement intéressés par le développement d'itinéraires culturels.

Les Stratégies de l'APE pour 2016-2020 ont été présentées au Conseil de Direction de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, examinées et adoptées pendant sa réunion du 14 avril 2016.

Le Forum consultatif est la manifestation annuelle la plus importante du programme des Itinéraires culturels et est l'occasion de débattre des priorités, d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Itinéraires et de partager des expériences.

Le Forum est aussi l'occasion de réfléchir aux manières de mettre en œuvre les stratégies de l'APE, en mettant chaque année l'accent sur d'autres sujets, et de fixer des orientations en la matière.

Le Forum 2016 de Vilnius – « Expansion des Itinéraires culturels du conseil de l'Europe : défis et opportunités » s'est concentré sur deux thèmes majeurs, considérés par le Conseil de Direction de l'APE comme des priorités stratégiques :

- 1- L'extension géographique et le développement des partenariats ;
- 2- Le développement de nouveaux thèmes et sujets.

La présente feuille de route est le fruit des réflexions menées pendant le Forum. Elle propose une série d'actions à mener pour intégrer chaque thème dans les activités quotidiennes des parties prenantes au Programme, à savoir le secrétariat de l'APE/l'Institut européen des Itinéraires culturels, les États membres de l'APE, les Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe, le Réseau universitaire des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et les Organisations internationales susceptibles de jouer le rôle d'observateur auprès du Conseil de Direction de l'APE.

## **THÈME 1 – EXTENSION GÉOGRAPHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS**

---

Les Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe et les nouveaux projets ont des stratégies pour étendre leurs réseaux à de nouveaux pays et faire participer de nouvelles villes et régions, tout en consolidant les relations avec les parties prenantes et les partenaires aux niveaux local, régional et national, sur des thèmes en cohérence avec les leurs.

De même, les pays qui participent au Programme des Itinéraires culturels ou qui sont intéressés par celui-ci, notamment les membres de l'Accord partiel élargi, soutiennent et encouragent l'expansion des itinéraires culturels existants et le développement de nouveaux projets sur leurs territoires par des politiques et des initiatives spécifiques.

Comparer ces approches permet d'envisager de nouvelles synergies et de partager des stratégies entre les réseaux d'Itinéraires culturels et les décideurs nationaux.

Les exemples qui concernent la région de la Baltique, l'Europe orientale, l'Europe du Sud-Est et la région euro-méditerranéenne font l'objet d'une attention particulière.

Les défis et les opportunités liés à ces tendances ont été examinés.

### **Propositions d'actions à mettre en œuvre**

#### **ACTION 1 – Visibilité des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe aux niveaux européen et national.**

La couverture géographique peut être améliorée en donnant plus de visibilité au Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe au niveau national, en utilisant de nouveaux outils et en encourageant la coopération entre le secrétariat de l'APE, l'IEIC, les Etats membres de l'APE et les Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe.

#### **Le Secrétariat de l'APE/L'Institut européen des itinéraires culturels :**

- 1- Élaborera un guide destiné aux Etats membres de l'APE comportant des informations à publier sur les sites web officiels des ministères spécialisés et des offices nationaux du tourisme ;
- 2- Invitera les Etats membres à établir diverses versions linguistiques des textes statutaires et des informations générales essentielles (résolutions du Comité des Ministres sur l'APE et le Programme des Itinéraires culturels, brochures, texte pour les sites web, ...) ;
- 3- Proposera aux ministères des Etats membres de l'APE de mettre en place un service chargé de promouvoir les itinéraires culturels (comme pour les sites du patrimoine mondial de l'Unesco) ;
- 4- Assurera la promotion du Programme des Itinéraires culturels au niveau européen (forums, manifestations, ...).

#### **Les Etats membres de l'APE :**

- 1- Diffuseront la brochure présentant le programme et dresseront une liste des Itinéraires culturels certifiés par pays ;
- 2- Organiseront, au niveau national, des manifestations visant à donner de la visibilité aux Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, même dans les pays qui n'y participent pas encore ;
- 3- Soutiendront l'établissement des versions linguistiques des textes statutaires et des informations générales essentielles (résolutions du Comité des Ministres sur l'APE et le Programme des Itinéraires culturels, brochures, texte pour les sites web, ...).

#### **Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Diffuseront la brochure présentant le programme et dresseront une liste des Itinéraires culturels certifiés par pays ;
- 2- Encourageront la participation de représentants nationaux aux manifestations et aux réunions ;
- 3- Utiliseront le logo du Conseil de l'Europe conformément aux lignes directrices en la matière sur les documents de communication et les outils de l'Itinéraire (site web, brochure, ...).

## **ACTION 2 – Extension géographique du programme des Itinéraires culturels**

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe constituent un réseau vivant qui se développe constamment, attirant chaque année de nouveaux membres.

### **Le Secrétariat de l'APE/L'Institut européen des itinéraires culturels :**

- 1- Facilitera les contacts entre les Etats membres pour aider les Itinéraires culturels certifiés à étendre leurs réseaux et à développer encore le programme des Itinéraires culturels ;
- 2- Encouragera l'élaboration de stratégies et de politiques communes pour favoriser l'extension géographique et la constitution de partenariats.

### **Les Etats membres de l'APE :**

- 1- Faciliteront les contacts entre les Itinéraires culturels certifiés qui souhaitent étendre leurs réseaux et les parties prenantes locales susceptibles de devenir membres des Itinéraires ;
- 2- Elaboreront des stratégies et des politiques communes ou soutiendront l'élaboration de telles stratégies pour favoriser l'extension géographique et la constitution de partenariats ;
- 3- Informeront les autorités régionales de l'existence d'Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe susceptibles de concerner leurs territoires.

### **Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Informeront le secrétariat de l'APE/l'Institut des Itinéraires culturels des pays qu'ils souhaitent associer à leurs réseaux ;
- 2- Travailleront avec les autorités nationales sur l'expansion ;
- 3- Soutiendront la participation des pays concernés par les Itinéraires mais pas encore membres de l'APE afin qu'ils puissent rejoindre le programme des Itinéraires culturels.

### **Le Réseau universitaire des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Soutiendra et donnera des conseils sur l'extension du programme d'un point de vue scientifique et méthodologique ;
- 2- S'emploiera à élargir le Réseau universitaire des Itinéraires culturels en faisant intervenir des universités de tous les pays participant au programme des Itinéraires culturels.

## **ACTION 3 – Développer de nouveaux thèmes d'Itinéraires culturels**

### **Le Secrétariat de l'APE/L'Institut européen des itinéraires culturels :**

- 1- Recueillera auprès des Etats membres de l'APE des propositions de nouveaux thèmes pour les Itinéraires culturels ;
- 2- Facilitera les contacts entre les responsables de projets d'Itinéraires culturels et les pays susceptibles de participer aux réseaux.

### **Les Etats membres de l'APE :**

- 1- Proposeront de nouveaux thèmes d'Itinéraires culturels au secrétariat de l'APE/à l'IEIC ;
- 2- Soutiendront les projets d'Itinéraires culturels auxquels participe le pays.

### **Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Encourageront les échanges entres pairs et le mentorat sur les projets d'Itinéraires culturels, en fonction du thème et de la couverture géographique.

### **Le Réseau universitaire des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Soutiendront d'un point de vue scientifique et méthodologique la mise en œuvre des projets d'Itinéraires culturels.

## THÈME 2 – DÉVELOPPER DE NOUVEAUX THÈMES ET SUJETS

---

Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont l'occasion de développer diverses pratiques innovantes dans différents domaines, et de promouvoir ainsi les valeurs du Conseil de l'Europe. Avec les TIC, les nouvelles formes d'engagement social et l'économie collaborative appliquée au tourisme culturel et durable, les réseaux d'Itinéraires culturels ont la possibilité d'atteindre de nouveaux publics et de développer des outils de promotion et de marketing cohérents aux niveaux local et européen. La question de savoir comment mesurer l'impact socio-économique et touristique des Itinéraires culturels doit encore être approfondie.

Les TIC peuvent aussi contribuer à élargir l'accès aux itinéraires, en attirant notamment les jeunes générations, à améliorer l'expérience des voyageurs, à connecter les locaux à leurs itinéraires et à les mettre en relation avec les visiteurs, à supprimer les intermédiaires dans certaines relations et à former les acteurs concernés, en particulier les microentreprises.

Ces projets permettent de développer et d'entretenir la coopération avec les institutions, les organisations et les réseaux européens. Dans le même temps, ils encouragent la participation active des habitants aux activités des Itinéraires culturels et sont l'occasion pour les voyageurs de découvrir les valeurs du Conseil de l'Europe pendant leur voyage.

Le rôle joué par les voyageurs, les réseaux européens et les acteurs des domaines du tourisme culturel, de l'économie collaborative, du développement durable et de l'accessibilité a aussi été présenté.

Les trois sessions de l'atelier 2 ont porté sur des thèmes spécifiques : le tourisme durable et culturel, les médias et les nouvelles technologies, et les nouveaux publics.

Lors de chaque session, les représentants des Itinéraires culturels et les représentants des institutions, associations et réseaux actifs dans le domaine ont présenté leur démarche et les difficultés rencontrées au moyen d'exemples pratiques.

### Propositions d'actions à mettre en œuvre

#### **ACTION 1 – Créer des liens et consolider les relations avec les partenaires sur les Itinéraires culturels aux niveaux international et européen**

Les organisations, ONG et réseaux internationaux et européens peuvent jouer un rôle clé dans le développement et l'approfondissement de nouveaux thèmes et sujets d'Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

#### **Le Secrétariat de l'APE/L'Institut européen des itinéraires culturels :**

- 1- Développera les relations avec les principaux réseaux, organisations et ONG européens et internationaux intéressés par les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ;
- 2- Définira le statut d'observateur auprès de l'APE et/ou de membre affilié pour ces partenaires ;
- 3- Planifiera des actions et des projets communs pour développer et approfondir de nouveaux thèmes et sujets, selon les missions de chaque organisation.

#### **Les Etats membres de l'APE :**

- 1- Définiront le statut d'observateur auprès de l'APE et/ou de membre affilié pour ces partenaires ;
- 2- Encourageront le développement et développeront des actions et initiatives communes aux niveaux international et européen avec les principaux réseaux, organisations et ONG, ainsi qu'avec le secteur privé.

#### **Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Encourageront le développement ou développeront des actions et initiatives communes aux niveaux international et européen avec certains réseaux, organisations et ONG clés, ainsi qu'avec le secteur privé.

**Le Réseau universitaire des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Encouragera les échanges et les études conjointes sur les Itinéraires culturels entre les universités membres du réseau, les Etats membres, les Itinéraires culturels et les organisations et réseaux partenaires.

**Les organisations, ONG et réseaux internationaux et européens :**

- 1- Participeront aux activités de l'APE une fois que le statut d'observateur et/ou de membre affilié aura été défini ;
- 2- Planifieront des actions et des projets communs pour développer et approfondir de nouveaux thèmes et sujets, selon les missions de l'organisation.

**ACTION 2 – Relations aux niveaux national et régional**

Le niveau national et le niveau régional jouent un rôle très important dans le développement des politiques relatives aux Itinéraires culturels. L'élaboration de stratégies transnationales et macro-régionales devrait aussi être envisagée.

Des actions conjointes innovantes avec les représentants nationaux des organisations, ONG et réseaux internationaux et européens peuvent être proposées.

**Le Secrétariat de l'APE/L'Institut européen des itinéraires culturels :**

- 1- Proposera aux Etats membres d'intégrer les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe dans leurs politiques nationales et régionales ;
- 2- Proposera aux Etats membres d'organiser une réunion interministérielle annuelle avec la participation des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe présents dans le pays ;
- 3- Donnera de la visibilité aux initiatives pilotes menées aux niveaux local et régional auxquelles participent les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et les principaux réseaux, organisations, et ONG internationaux et européens (commissions nationales de l'Unesco, OMT, eurovelo, ...).

**Les Etats membres de l'APE :**

- 1- Développeront et renforceront les relations avec les représentants nationaux des principaux réseaux, organisations et ONG européens et internationaux ;
- 2- Encourageront le développement et développeront des actions et initiatives communes au niveau national avec les représentants nationaux des principaux réseaux, organisations et ONG ;
- 3- Développeront et renforceront les relations avec les principaux réseaux, organisations et ONG au niveau national ;
- 4- Faciliteront les contacts entre les principaux réseaux, organisations et ONG au niveau national et les Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe.

**Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Encourageront le développement et développeront des actions et initiatives communes au niveau national avec les principaux réseaux, organisations et ONG.

**Le Réseau universitaire des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe :**

- 1- Encouragera les échanges et les études conjointes sur les Itinéraires culturels entre les universités membres du réseau, les Etats membres, les Itinéraires culturels et les organisations et réseaux partenaires.

**Les organisations, ONG et réseaux internationaux et européens :**

- 1- Développeront et renforceront les relations avec les représentants des Etats membres de l'APE ;
- 2- Encourageront le développement et développeront des actions et initiatives communes au niveau national, selon la mission de l'organisation.
- 3- Renforceront les contacts avec les Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe.